

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 183-25

Objet : *RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome à la SARL Actima – Intervention de Chambéry-Grand Lac Economie*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 183-25

objet **RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome à la SARL Actima – Intervention de Chambéry-Grand Lac Economie**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, en lien avec Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne et Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, indique que par délibération n° 036-20 C du 27 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé la cession d'anciens bâtiments de l'aérodrome sur les communes de Challes-les-Eaux et de La Ravoire à la SARL Actima. Ces bâtiments étaient inoccupés depuis plusieurs années en raison de lourds désordres structurels.

Cette cession portait sur l'ancienne tour de contrôle de l'aérodrome et les bâtiments dénommés B1, B2 et B3. L'ancienne tour de contrôle a été cédée par acte notarié le 15 octobre 2024. Après une importante rénovation, un restaurant et une offre d'hébergement ont ouvert en septembre 2025.

La cession des bâtiments B1, B2 et B3 doit permettre, après la démolition de ces bâtiments, la construction d'un immeuble tertiaire. Une promesse de vente a été conclue le 25 mars 2024 dans cette perspective.

A ce jour, suite à un échange avec le syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), il convient de prévoir son intervention dans le cadre de cette cession au titre de sa compétence économie. CGLE sera ainsi cosignataire de l'acte notarié de cession.

La cession par Grand Chambéry à la SARL Actima porte ainsi sur la parcelle nouvellement cadastrée section C n° 378, d'une superficie de 9 417 m², au prix de 460 000 €, conformément à la délibération initiale. La démolition des bâtiments est à la charge de la SARL Actima.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'accord de la SARL Actima en date du 13 octobre 2025,

Vu la délibération n° 036-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le déclassement et la cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 192-23 C du Conseil communautaire du 9 novembre 2023 relative à la cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les cessions des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'intervention du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie au titre de la compétence économie lors de la signature de l'acte notarié de cession à la SARL Actima,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **183-25**

Objet de l'acte : RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome à la SARL Actima – Intervention de Chambéry-Grand Lac Economie

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34912H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34912H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025